Objet : Destruction du barrage du Surgié

Figeac le 10 juillet 2024,

Madame, Monsieur le conseiller municipal de Figeac,

Suite à la réunion publique du 4 avril 2024, M. le Maire a décidé de valider la destruction du barrage du Surgié. Malgré de nombreuses mises en garde et l'absence de vrais débats techniques et consultations citoyennes, l'appel d'offre pour la démolition a été lancé. En pièces jointes vous trouverez 2 mails faisant des propositions à M. le Maire et M. le Directeur du SmCLm qui sont restés sans réponse depuis plus de 3 mois .
Les figeacois qui vous ont élu comptent sur vous pour voter en votre âme et conscience lors des conseils municipaux afin que les décisions prises le soient au service de l'intérêt général.
Si nous nous adressons directement à vous c'est parce que vous avez entériné en décembre 2020 la destruction de barrage du Surgié avec renaturation de la zone pour 2,7 millions d'euros, avec une connaissance incomplète des conséquences induites par ce choix.
La réunion publique d'information du 4 avril a permis d'éclairer ces conséquences (cf vidéo lien https://www.youtube.com/watch?v=cs4rwfLYRPI&t=6878s visible sur le site de la Mairie).

Pour tenter de pallier les effets indésirables de la destruction, le coût de l'opération passe à 8,9 millions d'euros notamment à cause de la nécessité d'une nouvelle prise d'eau, et pour essayer de maîtriser l'érosion des berges et du bâti.
Tôt ou tard vous serez invités à nouveau à valider le choix de la destruction pour ce nouveau montant, aussi nous vous invitons :

- ✔ à écouter attentivement les questions posées lors de cette réunion publique ;
- ✔ à prendre connaissance des dernières interpellations de la MOA (cf PJ jointes ci dessous).

Détruire un barrage, dont un des rôles fondamentaux est de protéger la ville de Figeac de la furie des eaux torrentielles du Célé lorsqu'il est en crue, est une aberration absolue.

Détruire cette protection en amont de la ville, existant depuis plus de 700 ans, c'est se mettre irrémédiablement en danger car les risques sont évidents. Personne aujourd'hui n'est capable d'en quantifier les effets, d'autant plus dans le cadre du dérèglement climatique.

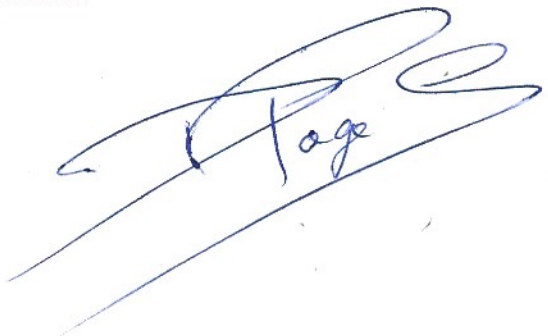
Si vous pensez que ces propos sont catastrophistes, il est très facile de les vérifier par le test gratuit et réversible suivant : En période de moyennes eaux, juste avant une période pluvieuse, après avoir rempli les réserves de Prentegarde, il suffit d'ouvrir progressivement le clapet du barrage et de regarder ce qui se passe. Après on referme le clapet et tout redevient normal.

Ne pensez vous pas que votre rôle d'élu est d'inciter M. le Maire à appliquer le principe de précaution en faisant ce test ?

L'avenir du Surgie dépend de vous, car c'est de votre vote ou de votre abstention que dépendra la décision finale.
En cas de sérieux problèmes après la destruction du barrage, vous ne pourrez pas dire aux figeacois que vous n'avez pas été alertés et vous pourrez vous interroger sur votre responsabilité.

Des collègues compétents dans les domaines hydraulique, environnemental, écologique, patrimonial et moi même sommes à votre disposition pour un débat contradictoire en présence des experts que M. le Maire voudrait bien mandater.

Au nom de tous ceux qui souhaitent du bon sens et du respect démocratique,
Daniel PAGET



Interpellation de M. le Maire

envoyé : *5 avril 2024 à 00:59*
de : *Daniel PAGET <daniel.paget@wanadoo.fr>*
à : *andre mellinger <andre.mellinger@lot.fr>, andre mellinger <andre.mellinger@wanadoo.fr>, Cabinet mairie Figeac <cabinet.maire@ville-figeac.fr>*
cc : *bernard laborie1 <bernard.laborie1@orange.fr>, president <president@celelotmedian.com>, joel tremoulet <j.tremoulet@celelotmedian.com>, nicolas tournier <n.tournier@celelotmedian.com>, anne-cecile vialle <anne-cecile.vialle@lot.gouv.fr>, sous préfecture sp-figeac <sp-figeac@lot.gouv.fr>*
objet : *Requête suite réunion publique Surgié*

Merci M le Maire d'avoir organisé cette réunion dans laquelle personnellement je n'ai pu exprimer que le 1/10 ième de mes questions et propositions.

En PJ ci dessous un document dont je vous prie d'excuser la forme car vu l'heure tardive

Ce document fait notamment deux propositions sur lesquelles nous aimerions votre retour

Ma toute première demande envers vous est une copie des documents projetés. Mes questions précises viendront ultérieurement

Bien cordialement Daniel PAGET

PJ : Suite réunion publique le 5 avril 2024,

La réunion technique publique organisée par M le Maire de Figeac le 4 avril 2024 a permis de dresser un panorama exhaustif de la situation du Surgié en présence des experts, des financeurs et de l'Etat. Madame la Préfète a souligné l'urgence de prendre une décision pour régler les problèmes identifiés :

1) dangerosité du barrage et non conformité des ouvrages de franchissement
2) risque sanitaire lié aux cyanobactéries
3) risque sur la production d'eau potable

Les nombreuses interventions dans la salle ont mis en évidence des questionnements qui mériteraient une analyse approfondie entre experts, qui n'ont pas forcément le même point de vue, mais aujourd'hui on ne peut plus se permettre d'attendre ; et comme c'est le scénario destruction avec renaturation qui a fait l'objet de la plupart des études il paraît évident que c'est le seul à ce jour qui, malgré ses éventuelles imperfections, puisse être retenu.

Mais a t'on parfaitement caractérisé les problèmes ?

1) Pour ce qui est du barrage cela ne fait pas l'ombre d'un doute pour les différents experts
2) Pour ce qui est de la cause profonde de la présence des cyanobactéries c'est beaucoup moins évident :

-Le manque de circulation d'eau est évident et il a été accru par l'obturation volontaire de la buse aval sous la digue filtrante.

- L'apport des nutriments (Azote, Phosphore) de l'amont au travers des pratiques agricoles et de l'assainissement est beaucoup plus discutable. Est ce que ces apports n'auraient pas pour origine un excès d'engrais sur la belle pelouse du Surgié de l'époque, qui par ruissellement aurait rejoint le plan d'eau ?
Sur ce point l'heure n'est pas à la polémique stérile. Pourquoi ne pas essayer de créer une circulation dans le plan d'eau depuis la vanne amont jusqu'à à la buse sous digue mais en raccordant cette dernière au moulin pour avoir une hauteur de chute génératrice de débit ?
Cette proposition très peu coûteuse, très rapide à mettre en œuvre permettrait de quantifier l'amélioration du problème.
3) Pour ce qui est de la prise d'eau potable, là encore les experts semblent divisés sur la sécurité de la situation actuelle. Pour connaître le niveau de sécurité c'est très simple il suffit de baisser progressivement le clapet jusqu'à ce que l'on constate un début de cavitation des pompes . On aura alors l'image précise du niveau critique ainsi que du volume d'eau de réserve en situation normale.

Cette proposition est à coût nul et sans risque .
M le Maire serait il favorable à faire réaliser ce test avant de choisir la solution qui coûtera 2,5 millions d'euros pour la nouvelle prise d'eau ?

<u>En cas de destruction du barrage les risques ou inconvénients ci dessous sont à craindre</u>

L'impossibilité de délivrer l'eau potable aux figeacois *lors des dysfonctionnements prévisibles de la nouvelle prise d'eau*
Ce risque a une probabilité d'occurrence significative, probabilité qui diminuera un peu dans quelques années avec le secours envisagé depuis Capdenac gare en pompant dans le Lot (coût plusieurs dizaines de millions d'euros)

L'érosion des berges et du bâti riverain *dont il est prévu d'en prévenir les effets par plus d'un kilomètre d'enrochements (coût > 1 M€)*

Le colmatage du pont Gambetta *par de gros embâcles transportés en hautes eaux avec des risques d' inondation des riverains, sans penser au scénario catastrophe de rupture du pont*

La perte d'une très importante réserve d'eau
qui serait bien utile dans le contexte du réchauffement climatique et dans le contexte d'un grave incendie en ville
qui serait également bien utile dans la gestion des crues et dans la prévention des inondations par la régulation judicieuse de l'ouverture du clapet

La perte du rôle amortisseur de la retenue actuelle pour les épisodes de pollution surtout à l'étiage

Le bouleversement des équilibres écologiques *qui se sont créés au fil du temps, car les retenues d'eau au niveau du Surgié remontent au 13 ième siècle avec un barrage sur chaque bras à l'époque*

Une très faible la lame d'eau lors des étiages sévères *avec l'absence de zone refuge pour les poissons et une moindre alimentation de la nappe phréatique*

La remobilisation des sédiments accumulés sur toute la zone affectée par une modification du régime hydraulique

La disparition d'une zone de décantation *fort utile lors des pollutions accidentelles*

La suppression d'une possibilité de production d'énergie verte

La création d'une zone « bras mort » difficilement accessible *potentiellement favorable à la prolifération de moustiques*

L'incidence significative à long terme sur la fiscalité *de figeac et du grand figeac notamment au travers de la taxe Gémapi.*

<u>D'autres effets collatéraux sont à signaler</u> *sur l'impact patrimonial de la suppression du dernier moulin fonctionnel de Figeac, sur l'économie touristique, sur les loisirs aquatiques (baignades , kayak , pêche ..)*
.....

<u>Des solutions alternatives moins coûteuses en deniers publics existent</u> *mais elles mériteraient une analyse contradictoire entre experts ; ce qui n'a pu être le cas aujourd'hui au motif que les subventions maximales (encore incertaines) vont au scénario retenu par M. le Maire*

M'le Maire au travers de ces quelques mots à destination des experts nous souhaitons attirer votre attention sur l'irréversibilité de votre scénario et surtout sur les 2 tests que nous proposons qui sont faciles à réaliser et peu coûteux

Nous espérons M le Maire que vous porterez une oreille attentive à cette requête

NB : Cette synthèse est un début de compilation des connaissances et propositions de tous ceux qui souhaitent des décisions concertées dans l'intérêt général

Interpellation de M. le Directeur du SmCLm

envoyé : *12 avril 2024 à 23:16*
de : *Daniel PAGET <daniel.paget@wanadoo.fr>*
à : *joel tremoulet <j.tremoulet@celelotmedian.com>*
cc : *president <president@celelotmedian.com>, andre mellinger <andre.mellinger@lot.fr>, Cabinet mairie Figeac <cabinet.maire@ville-figeac.fr>, directeur DDT MORAND ddt <ddt@lot.gouv.fr>, stephanie DDT SEFE merlin <stephanie.merlin@lot.gouv.fr>, bertrandie stephane - ddt 46/sefe <stephane.bertrandie@lot.gouv.fr>, anne-cecile vialle <anne-cecile.vialle@lot.gouv.fr>, sous préfecture sp-figeac <sp-figeac@lot.gouv.fr>, smclm syndicat <info@celelotmedian.com>*
objet : *Dossier de présentation en réunion publique du 4 avril Surgié*

M Tremoulet, En votre qualité d'ingénieur et Directeur technique du SmCLm , en appui du maître d'ouvrage, vous devez être à même d'instruire le point ci dessous

Dans le dossier en objet en page 45 ARTELIA écrit en rouge " Déclenchement des pompes à l'étiage"

Merci de bien vouloir demander à ARTELIA d'argumenter techniquement cette affirmation, notamment par le NPSH des pompes

ou bien d'apporter la preuve de l'exactitude de cette affirmation par les faits, en liaison avec le directeur des services technique de la ville (jours et heures des déclenchements constatés et enregistrés sur le contrôle commande)

Ce point est capital car il fait partie des hypothèses qui ont conduit au choix du scénario effacement renaturation

Pour information, même dans le scénario "effacement renaturation" une solution pour maintenir le niveau d'eau est possible et mérite d'être étudiée car elle pourrait faire économiser :

2,5 millions d'euros pour la prise d'eau,

1,2 millions d'euros pour les enrochements

1,2 millions d'euros pour la passerelle

et le coût du reméandrage du Célé

Economiser les deniers publics est un devoir

Nous espérons une réaction rapide à cette affirmation et nous sommes à votre disposition pour étudier avec vous une solution alternative gagnant gagnant.

Veuillez excuser le coté un peu incisif de ces propos qui s'explique par l'inattention à ce qui avait déjà été dit et écrit il y a plus de 4 ans.

Cordialement

Daniel PAGET